



Convention pour un stage à l'étranger (italie)

Par niis, le **31/03/2009** à **18:13**

Bonjour,rnrnJe dois faire un stage dans le secteur de la traduction pour valider mon master. J'avais trouvé une agence de traduction, en Italie, qui avait accepté de m'accueillir pendant une durée de trois mois.rnMon université, l'agence et moi avons signé la convention de stage (rédigée en langue italienne). Et il y a peine quelques jours, l'agence en question s'est désistée, juste un mois avant le début du stage, et m'a donné comme motif le transfert de leur siège social juste pendant la période à laquelle je devais effectuer ce stage. rnJe voudrais simplement vous demander si dans ce cas, la convention a une quelconque valeur juridique, si elle a la capacité de contraindre la société à respecter ses engagements.rnMerci de votre attentionrnrnanais